



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

AVIS PUBLIC

**Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le Règlement
de zonage no 603**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance du conseil tenue le 8 avril 2025, le conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement no 757 modifiant le Règlement de zonage no 603.

Ce projet de règlement a pour objet :

- de modifier le règlement de zonage #603 afin de modifier la limite de la zone H-35 à même une partie de la zone H-36, en y intégrant le lot 4 793 286;

Ce projet de règlement concerne les zones H-34, H-35, H-36, P-11, H-39, VR-5 de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

Une assemblée publique de consultation aura lieu sur ce projet de règlement aux date, heure et endroit suivants :

Date :	Lundi le 12 mai 2025
Endroit :	Hôtel de ville de Petite-Rivière-Saint-François (1067, rue Principale)
Heure :	18 h 30

Au cours de cette assemblée, le maire (ou toute autre personne désignée par lui) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption, et les personnes qui désireront s'exprimer à ce sujet seront entendues.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture du bureau, soit au 1067, rue Principale, Petite-Rivière-Saint-François. Le projet de règlement peut également être consulté via les réseaux sociaux et le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ À PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS, LE 30 mai 2025


Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier